

---

Téléphone : 02 54 80 94 13

Télécopie : 02 54 80 89 96

**SEANCE DU 03 JUILLET 2013**

L'An deux mil treize, le trois juillet à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur RONCIER Jean, Maire

Etaient présents : Mrs RONCIER J, ROULLEAU O, FUSIL J.P., NERACOU LIS F,  
Mrs BESSE T, THUILLIER J Cl., BIARD J.P.,  
Mmes GLOANEC-MAURIN K et PERAL Ch.

Les membres présents formant la totalité des membres en exercice, Madame Karine GLOANEC-MAURIN a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 26 Juin 2013

Nb de membres en exercice : 09      Nb de membres présents : 09      Nb de votants : 09

---

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2013**

Le compte rendu de la séance du 29 Mai 2013 n'appelle aucune observation et donne lieu à son approbation par l'ensemble des conseillers municipaux.

**EGLISE DE SAINT-AGIL RESTAURATION DE LA FACADE SUD ET DU CLOCHER – ATTRIBUTION DES MARCHES AUX ENTREPRISES**

Monsieur le Maire :

- ✓ **Rappelle** aux membres présents que la commune de Saint Agil a lancé une consultation pour l'exécution des travaux relatifs à la restauration de la façade Sud et du clocher de l'église de Saint-Agil-Saint Fiacre. La dévolution des travaux s'est effectuée par application d'une procédure adaptée, suivant les dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics ;
- ✓ **Donne** lecture du déroulement de la procédure :
  - Un avis d'appel public à la concurrence a été adressé à la Nouvelle République le 7 Mai 2013,
  - Parallèlement, la procédure a fait l'objet d'une dématérialisation sur le site [www.e-marchespublics.fr](http://www.e-marchespublics.fr), la mise en ligne a été réalisée le 7 Mai 2013,
  - La date limite de remise des offres était prévue le 14 Juin 2013 à 12 heures,
  - L'ouverture des offres s'est déroulée le 14 Juin 2013 à 13 heures 30,
  - Le registre des dépôts électroniques a fait l'objet d'une candidature,

Au vu des rapports d'analyse des offres présenté par le Maître d'œuvre le 2 Juillet 2013 à 14 heures 00, le représentant du pouvoir adjudicateur propose d'attribuer les travaux aux sociétés suivantes ayant présenté les offres jugées économiquement les plus avantageuses :

Lot n°1 : Maçonnerie – Pierre et Taille : **Entreprise LEFEVRE** sise à Blois (41) – 24, Rue des Grands Champs,

**Montant du marché : 204 508,78 € HT dont**

Tranche ferme : 56 239,42 € HT

Tranche conditionnelle : 148 269,36 € HT

Lot n°2 :- Charpente - Couverture : **Entreprise DELESTRE** sise à Blois (41) – 5, Boulevard de l'Industrie,

**Montant du marché : 39 434,45 € HT dont**

Tranche Ferme : 24 409,25 € HT

Tranche conditionnelle : 15 025,20 € HT

Lot n°3 : Menuiserie : lot déclaré infructueux pour unicité d'offre et offre supérieure à l'estimation

Lot n°4 – Vitraux : **Atelier Michel MAGNE** sis à La Chapelle Saint Martin (45) – 28, Rue Jean de Morvilliers,

**Montant du marché : 12 584,09 € HT dont**

Tranche ferme : 9 315,90 € HT

Tranche conditionnelle : 3 269,09 € HT

Lot n°5 : Peintures Murales : lot déclaré infructueux pour unicité d'offre et offre supérieure à l'estimation.

- ✓ **PROPOSE** que le lot n°3 – Menuiseries - et le lot n°5 – Peintures Murales, fassent l'objet d'une consultation par marché négocié, compte tenu que les travaux de ces lots n'interfèrent pas sur les autres lots et que leur estimation est inférieure à 15 000 € HT

*Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** le résultat de la consultation ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire :
  - ✓ à signer les marchés désignés ci-dessus ;
  - ✓ à mener à bien l'exécution de ces marchés ;
  - ✓ à consulter des entreprises par marché négocié pour le lot Menuiseries et le lot Peintures Murales

#### EGLISE DE SAINT-AGIL RESTAURATION DE LA FACADE SUD ET DU CLOCHER – DEMANDE DE SUBVENTIONS

- Considérant la délibération du Conseil Municipal du 20 Février 2013 décidant :
  - d'engager l'opération de restauration de l'église en deux tranches :
    - Tranche ferme : restauration de la façade sud et sécurisation du clocher
    - Tranche conditionnelle : restauration du clocher
- comprenant respectivement 5 et 4 lots.
- d'engager la procédure de consultation des entreprises au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2013 ;
  - Vu le rapport de présentation d'avril 2013 établi par l'Architecte faisant état du choix de la commune de réaliser une partie du programme des travaux proposés dans l'étude initiale de décembre 2010 ;
  - Vu le rapport de l'analyse des offres du 2 Juillet 2013 ;
  - Considérant la délibération du 5 Juillet 2013 portant attribution des marchés aux entreprises
  - Vu les arrêtés de notification de subventions accordées pour la restauration de la façade sud de l'église (Tranche ferme) ;

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,*  
*Compte tenu de la consultation des entreprises pour la globalité des travaux : tranche ferme et tranche conditionnelle, pour une meilleure maîtrise du coût financier de l'opération,*

- **APPROUVE** le plan de financement relatif à la restauration de la façade Sud de l'édifice et du clocher, dont le coût des travaux, maîtrise d'œuvre et coordination SPS comprises, s'élèverait à :

- **Tranche ferme :** 123 245 € HT

- **Tranche conditionnelle :** 181 262 € HT,

- **SOLLICITE** les subventions comme suit :

Pour la tranche conditionnelle

- auprès du Sénat, au titre de la réserve parlementaire,
- auprès de la Région et de la Fondation du Patrimoine au titre du Fonds Régional pour le Patrimoine Culturel de Proximité,
- auprès du Département, au titre de la Restauration du Patrimoine Architectural et de la Dotation de Solidarité Rurale 2014,

Pour la tranche ferme – peintures murales

- auprès de l'Etat - Direction Régionale des Affaires Culturelles - au titre de la préservation du patrimoine inscrit pour la partie de sondage des peintures murales (lot n°5).

### **SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS 2013**

Considérant les demandes de subventions 2013,

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*  
**ACCORDE et FIXE** le montant des subventions pour l'année 2013 aux associations représentant un somme globale de 4 740,00 €.

### **AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ELEVAGE DE PORCS A ARVILLE**

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un dossier d'enquête publique reçu des services de la Préfecture de Loir et Cher relatif à une demande d'autorisation d'exploiter un élevage de porcs, par l'EARL LECOURT, sur la commune d'ARVILLE, au lieudit « La Faucherie ».

Ce projet consiste à construire :

- Un bâtiment pour les truies gestantes (79 places) et la verraterie (17 places),
- Une maternité de 32 places,
- Un bâtiment pour le post-sevrage (700 places) et l'engraissement (1440 places),
- L'extension du quai d'embarquement,
- Une fosse de stockage de lisier de 1140 m3 total,

pour pourvoir les objectifs fixés par l'EARL LECOURT, comprenant :

- l'engraissement de l'ensemble des porcelets produits sur le site
- améliorer le bien-être des porcelets
- la mise aux normes du logement des truies gestantes
- la valorisation du lisier produit par les animaux afin de diminuer l'utilisation des apports d'engrais minéraux
- la volonté de conforter l'entrée du fils des co-gérants dans la structure et valoriser un revenu correct pour l'ensemble des exploitants
- la création d'un emploi après projet dans l'optique d'une installation future au sein de l'EARL,

- le développement et la pérennisation de l'exploitation, le maintien de l'outil de travail en bon état pour permettre, le moment venu, la transmission d'une exploitation solide et moderne.

La situation actuelle comprend 1458 animaux-équivalents. Après réalisation du projet dans sa totalité, l'exploitation passera à 3 422 animaux-équivalents soit 1964 animaux-équivalents supplémentaires.

Monsieur Le Maire fait part que le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur ce projet, conformément aux dispositions de l'article R512-20 du Code de l'Environnement.

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,***

Considérant le contenu du dossier d'enquête publique et les motivations de la structure familiale s'y rapportant,

- **EMET** un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter un élevage de porcs formulée par l'EARL LECOURT sise « La Faucherie » à ARVILLE, sous réserve du respect des prescriptions du plan d'épandage.

### **PRESENTATION DU SDTAN – SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE**

Monsieur Jean-Claude THUILLIER expose à l'Assemblée sous forme d'un diaporama le projet de mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) sur le département de Loir et Cher, diaporama précédemment présenté lors de la réunion du 14 Juin 2013 à la Communauté de Communes « Les Collines du Perche ».

L'objectif du SDTAN est de couvrir à terme l'ensemble de la population Loir et Chérienne en Très Haut Débit (THD), sans préjuger à ce stade des technologies.

La trajectoire de moyen terme vise à l'horizon de 10 ans, une couverture de 70% des habitations en FFTH (*Fibre jusqu'à l'habitation*) et 30% par le déploiement de solutions de montée en débit DSL, la couverture 4G des opérateurs mobiles ou toute autre technologie alternative fixe ou radio, pour assurer à tous un accès d'au moins 10Mbits/s.

Les opérateurs privés ont l'intention de déployer le FTTH sur près de 38% des habitations du Loir et Cher (Vendôme, Romorantin-Lanthenay et les 22 communes membres de la communauté d'agglomération du Blésois avant janvier 2012), mais les 62% restants sont à la charge des collectivités.

Dans le cadre du SDTAN, le Conseil Général privilégie la création d'un Syndicat Mixte Ouvert pour disposer d'un organe unique de gouvernance et de conduite de projet, réunissant la Région, le Département et l'ensemble des EPCI de Loir et Cher.

Monsieur THUILLIER informe le conseil municipal que la mise en œuvre de solutions de montée en débit (FttN) est prévue à Choue et Saint-Agil d'ici fin 2014.

### **APPROBATION DE LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1425-1, L.5211-17 et L. 5214-27,

- Vu la délibération n° 05213 du conseil communautaire de la communauté de communes des Collines du Perche en date du 25 juin 2013 ;

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,***

- **APPROUVE** la modification de l'article 5 des statuts de la communauté de communes des Collines du Perche en ce qu'elle confie à la communauté de communes

des Collines du Perche la compétence facultative « établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales » ;

- **APPROUVE** l'adhésion de la communauté de communes au syndicat mixte qui sera créé pour l'exercice de cette compétence,

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### Reprise de la Boulangerie

Les candidats à la reprise sont dans l'attente d'une réponse de la Banque.

Le Conseil Municipal accepte que le nettoyage du rez-de-chaussée soit confié à une entreprise spécialisée pour un montant de 1 656 € HT.

#### Chemin Rural n°11

Autorisation est donnée à Mr JEUFFRAULT, exploitant de la parcelle cadastrée section C n°189 de modifier son accès du chemin rural n°11 par la pose de buses prise à son compte.

#### Service d'Adduction d'Eau Potable

Transmettre le projet de règlement intérieur du service d'AEP, établi par Mr Jean-Pierre BIARD, à l'ensemble des Conseillers Municipaux

Prendre contact avec Mr BOIRAT, Hydrogéologue agréé, pour connaître l'avancement du dossier relatif au périmètre de protection du forage AEP.

#### Visite église

Visite guidée de l'église par Mr MALCOR, spécialiste de l'histoire du patrimoine religieux local le 07 Juillet et 23 Août 2013 à 17 H.

La séance est levée à 22 H 15.

Le Maire,  
J. RONCIER.